

Enquête publique

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de M. Guillaume ROUCHET, Chemin de la Justice 4 à 4877 Olne (SASPJ Rouchet Michel et Guillaume, Voie Saint Georges 22 à 4910 THEUX), en vue d'obtenir le permis d'environnement de classe 2 pour le projet suivant : Forer et exploiter une prise d'eau souterraine pour l'alimentation en eau de l'élevage bovin de l'exploitation agricole « Ferme du Rafhay », Chemin de la Justice 6 à 4877 OLNE.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, service urbanisme, rue des Combattants (derrière la Poste) à Olne, à partir du 23 décembre 2022.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
16 décembre 2022	23 décembre 2022	Rue des Combattants, service urbanisme, derrière la poste à Olne, le 16 janvier 2023 à 15 h	Collège communal Rue Village 37 4877 Olne

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, les jours ouvrables, sur rendez-vous (auprès de Mme Cremers au 087/260270 ou Mme Negri au 087/260285) et le mercredi jusqu'à 20 h, uniquement sur rendez-vous 24 h à l'avance (voir coordonnées ci-dessus) à l'adresse Rue des Combattants (derrière la Poste) à Olne.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale d'Olne dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations sont envoyées par courrier ordinaire, par courrier électronique (urbanisme@olne.be), ou remises à l'agent communal avant la clôture d'enquête ou le jour de la séance de clôture de l'enquête (les envois par courrier sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés).

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet. Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal, de l'agent communal délégué à cet effet ou du Fonctionnaire technique de la Région wallonne (voir coordonnées ci-dessous).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal d'Olne.

Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

A Olne, le 16 décembre 2022



Le Bourgmestre,
C. HALIN

Des explications techniques sur la demande peuvent être obtenues auprès de :
Fonctionnaire technique : Wallonie Environnement SPW - Département des Permis et Autorisations
Montagne Sainte Walburge 2 à 4000 LIEGE - Tél. : 04/224 54 11 - Fax : 04/224 57 55